

FORMATION PERMIS BATEAU COTIER

VOTRE FORMATION



30 % de théorie
70 % de pratique

DUREE

10 H (2h minimum de pratique)

LIEU

Marseille

THEORIE

Groupe de 4 à 20 personnes

PRATIQUE

1 personne par session

Le permis côtier est obligatoire pour la conduite de tout bateau de plaisance à moteur de plus de 4,5 kilowatts. Il permet de parcourir une distance maximale de 6 miles d'un abri, de jour comme de nuit. Le permis côtier est aussi obligatoire pour la conduite d'un jet ski.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne de 16 ans, apte médicalement

OBJECTIFS DE LA FORMATION

POUR LA THEORIE

- le balisage des côtes, le balisage des plages et les pictogrammes à l'exception des marques de musoir ;
- l'initiation au système de balisage région «B» ;
- les règles de barre et de route ;
- les signaux : phoniques de manoeuvre et d'avertissement ; par visibilité réduite ; de détresse ; régissant le trafic portuaire ; météorologiques ;
- les feux et marques des navires ;
- les règles de navigation et de sécurité entre navires de plaisance et entre navires de plaisance et navires professionnels ;
- la réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur ;
- connaissances élémentaires du service mobile maritime, (SMSDM) et du bon usage d'une station radioélectrique (VHF) : fréquences, voies, alphabet phonétique et notions de langue anglaise de base pour son utilisation ; communications liées à la détresse et à la sécurité ; l'organisation du sauvetage en mer
- les règles de la pratique du ski nautique et des engins tractés ; la responsabilité du chef de bord et ses conséquences juridiques ; les bonnes réactions du chef de bord en cas de danger grave ou de détresse lors de la navigation ;
- des notions d'autonomie en matière de carburant ;
- la protection de l'environnement : la météorologie, l'initiation à la lecture d'une carte marine, les règles d'utilisation des écluses gardées ou automatiques.

POUR LA PRATIQUE (3h30)

Assurer la sécurité individuelle et collective de l'équipage, être sensibilisé à l'importance d'une formation à l'utilisation des moyens de communications embarqués ;

b) Décider de l'opportunité d'une sortie en fonction d'un bulletin météorologique, respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation ;

c) Etre responsable de l'équipage et du bateau, utiliser à bon escient les moyens de détresse, respecter le milieu naturel ;

d) Maîtriser la mise en route du moteur, la trajectoire et la vitesse du navire, l'arrêt de la propulsion, la marche arrière et l'utilisation des alignements ;

e) Accoster et appareiller d'un quai, mouiller, prendre un coffre et récupérer une personne tombée à l'eau.

INTERVENANTS

Formateurs permis bateau

PRE-REQUIS

Aucun

METHODE PEDAGOGIQUE

- Etude de cas
- Demonstration pratique
- Apprentissage
- Evaluation

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Ordi Video projecteur
- Fiche de suivi et d'évaluation
- Livret de certification

EVALUATION

- Epreuve théorique (QCM) organisé par la DDTM
- Validation à l'issue d'une formation pratique

SANCTION

- Permis bateau

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

- Formation théorique au code maritime d'une journée
- Formation pratique et evaluation en accord avec la réglementation

CONTACT



04 91 03 70 61
ams@croixblanche.info
www.croixblanche.info